

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 février 2025

Le six février deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Laurent TARD, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Eric GARET, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Benjamin GONZALES, Christophe ROSSÉ, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (8)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, François-Régis GRANDVOINET à Bernard GAUDINET, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF à Raymond BILQUEZ, David BALAUD à Benjamin GONZALES, Laurence COURTOY à Gérard COULIN, Pierre DUCHANOIS à Laurent TARD, Véronique LOUIS à Sophie TARAN, Régis BOILLOT à Jean DROUHARD.

Absents (6)

Arnaud CHOLLEY, Victor COULIN, Denis CLEAU, Mickaël MUHLEMATTER, Jean DESMARTIN, Marie-Pierre DUPRÉ

2025-06 Convention avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

La convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage passée avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard pour l'accompagnement de la CCTV dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal prend fin le 31 décembre 2024.

Il conviendrait de prévoir la poursuite de cette assistance pour :

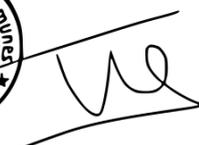
- la suite de l'élaboration du PLUI jusqu'à la fin de la procédure ;
- le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PLUi ;
- la préparation des débats annuels sur la politique d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à signer une nouvelle convention d'une durée de 3 ans pour un montant annuel de 6 000 € ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. Les crédits seront inscrits aux budgets concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte cette proposition par :

<i>POUR</i>	<i>43</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>2</i>	<i>Laurence COURTOY, Gérard COULIN</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>1</i>	<i>Hervé LE CAIN</i>

Fait à SAULX, le 6 février 2025
 Le Président, Benjamin GONZALES.




Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état